

Les MAE Ballons des Vosges



*Jean-Marie Henry, chargé de mission agriculture
16 mai 2011, RRR Vision paysagée, vision partagée*

> Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges





3 Régions, 4 départements, 208 communes,
3 000 Km², 250 000 habitants

PAYSAGES ET CADRE DE VIE

Éléments naturels et paysagers

 Forêts	 Vignoble et vergers
 Prairies et cultures	 Etangs et lacs
 Chaumes et pelouses	 Villes et villages

Éléments paysagers caractéristiques

 Sommets de nature (altitude > 900m)	 Piémonts
 Plateaux	 Vallées

Protection

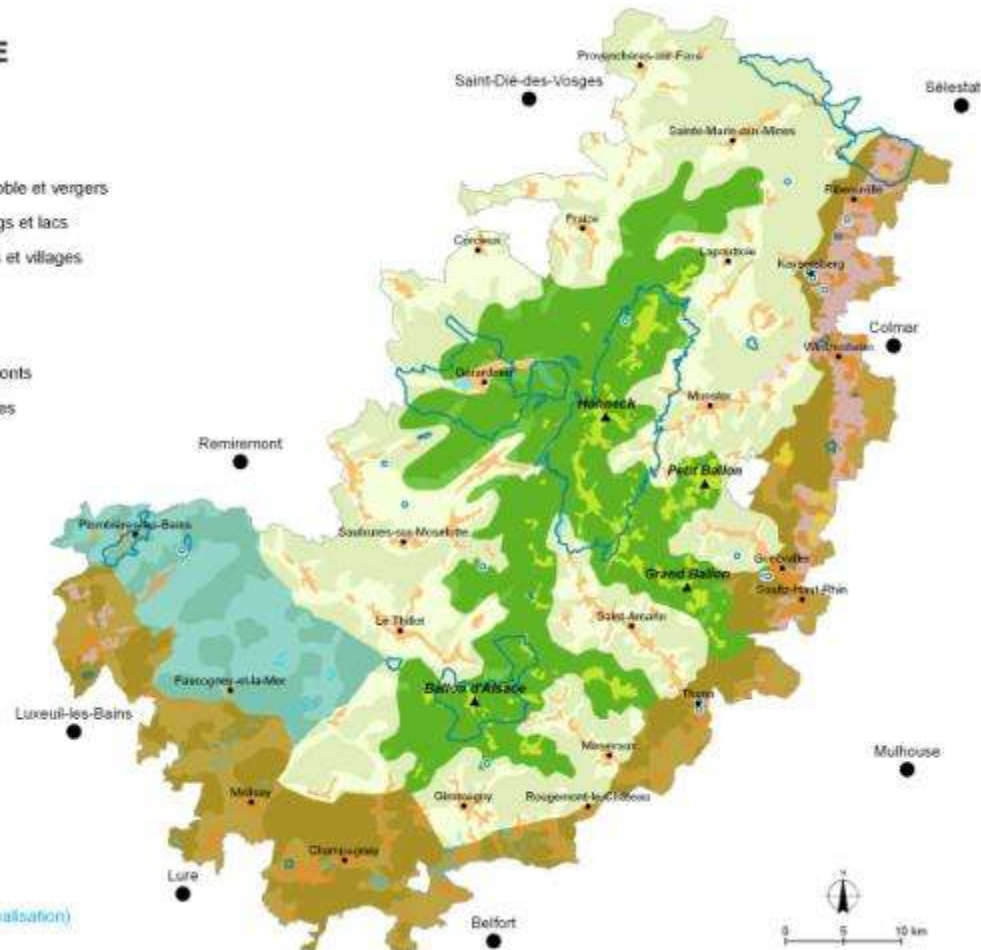
	Sites classés, sites inscrits, ZPPAUP
---	---------------------------------------

Éléments de repérage

- Agglomérations périphériques
- Localités - repère
- ▲ Principaux sommets

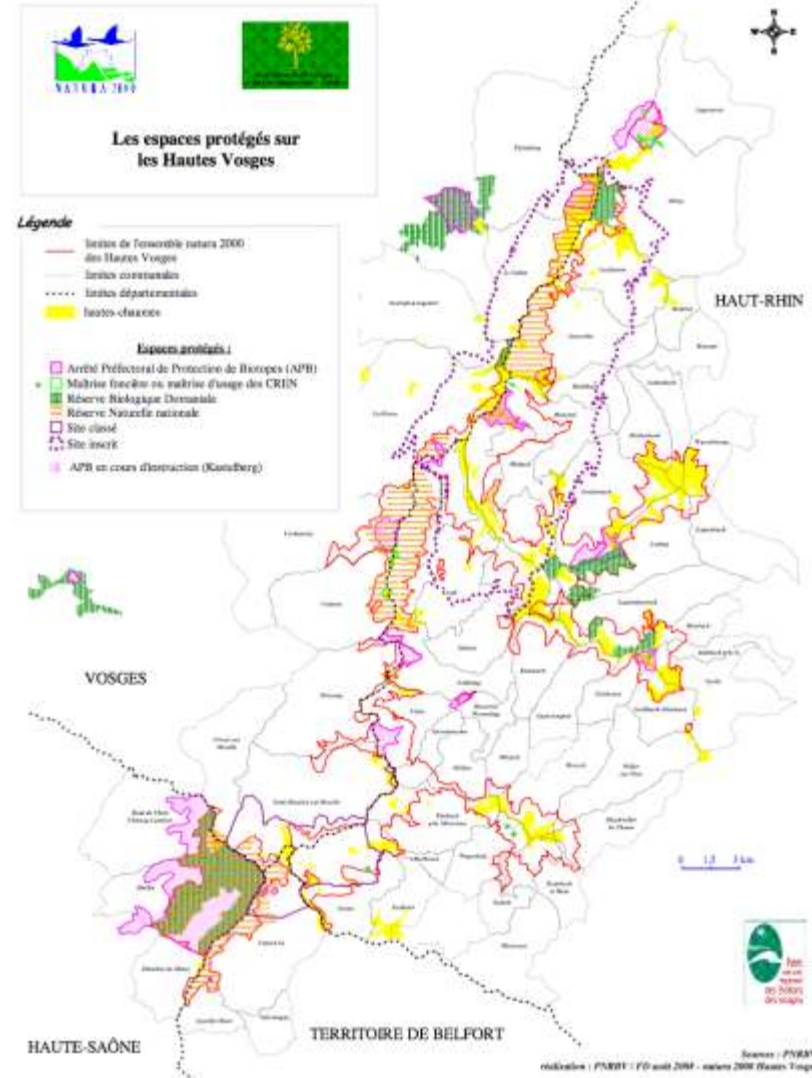
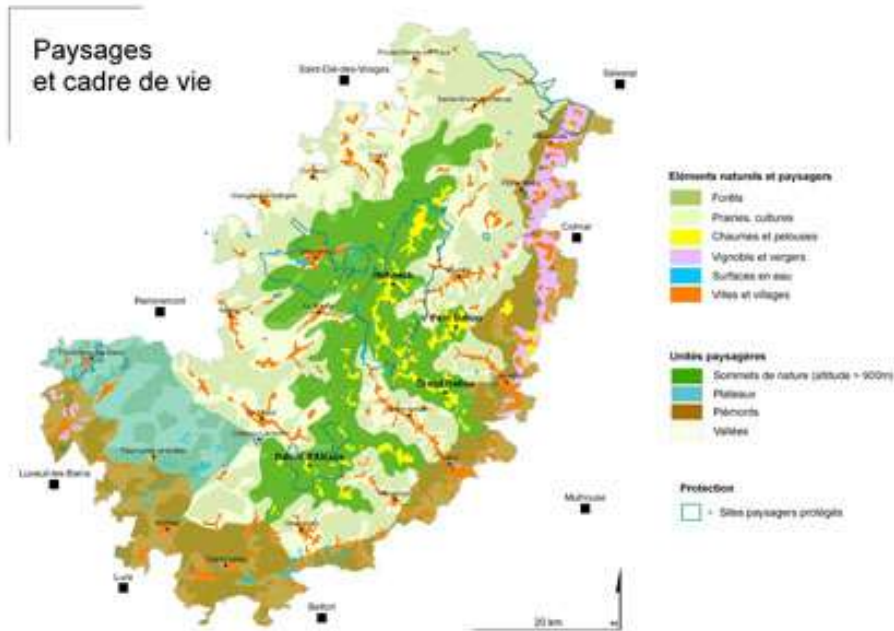
Enjeux territoriaux :

- La qualité des sites paysagers protégés
- La gestion des paysages du quotidien
- La mise en valeur d'itinéraires touristiques
- La lutte contre la fermeture des paysages
- La maîtrise des effets de la pression urbaine (banalisation)



> Les Hautes Chaumes

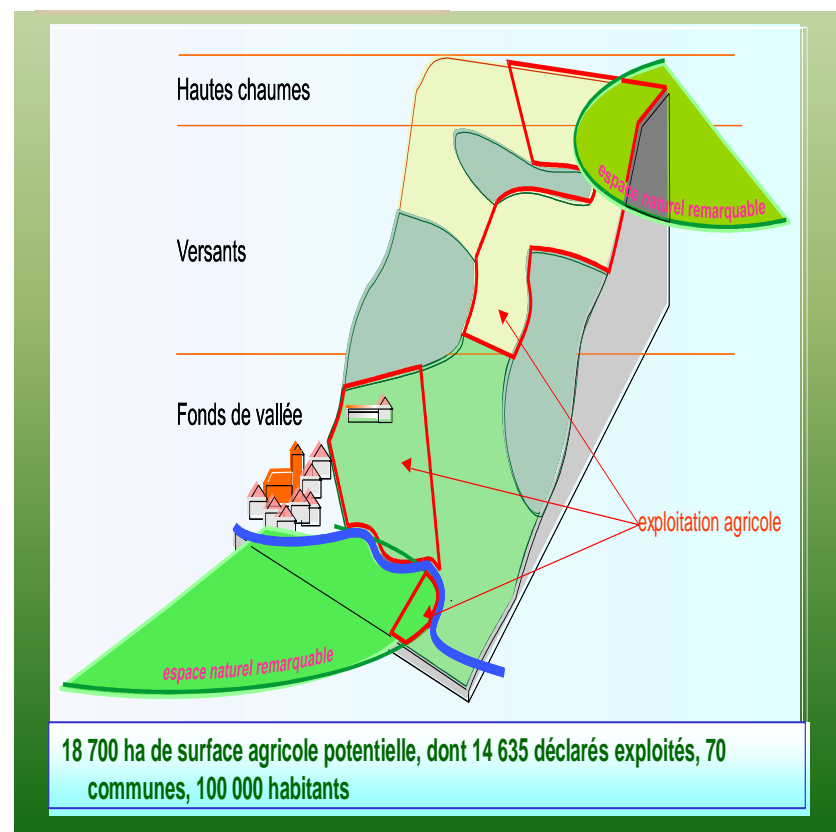
- 3 500 hectares au-dessus de 900 mètres dont 784 hectares sont sous statut de protection réglementaire (RN, APB, RBD)
- 7 habitats d'intérêt communautaires (Directive habitat)



Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise

➤ **Enjeu : Préserver la cohérence de gestion du territoire**

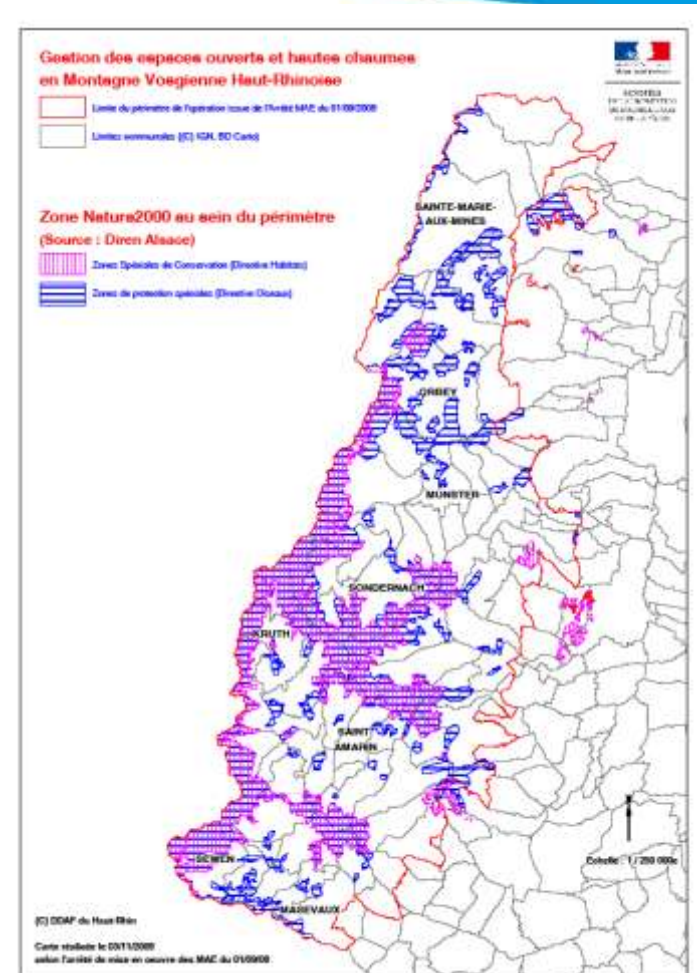
Qualité des PAYSAGES sur l'ensemble du territoire
Mise en œuvre du DOCOB dans les sites NATURA 2000
Maintien de la BIODIVERSITE hors NATURA 2000



Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise

➤ Méthode : Un dispositif concerté à toutes les étapes de son élaboration

- Les différents couverts végétaux et habitats rencontrés ont été recensés par un zonage agri-environnemental réalisé au 1 / 5 000, dessiné par les agriculteurs et des experts, et discutés en commission communale avant validation par le Préfet
- Les cahiers de charges ou mesures ont été élaborées avec la profession agricole
- L'obligation de contractualisation de **l'ensemble des surfaces exploitées** selon le zonage environnemental existant est la règle
- Une déclaration annuelle du Maire de la commune qui se porte garant du respect des obligations



Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise

➤ Outils :

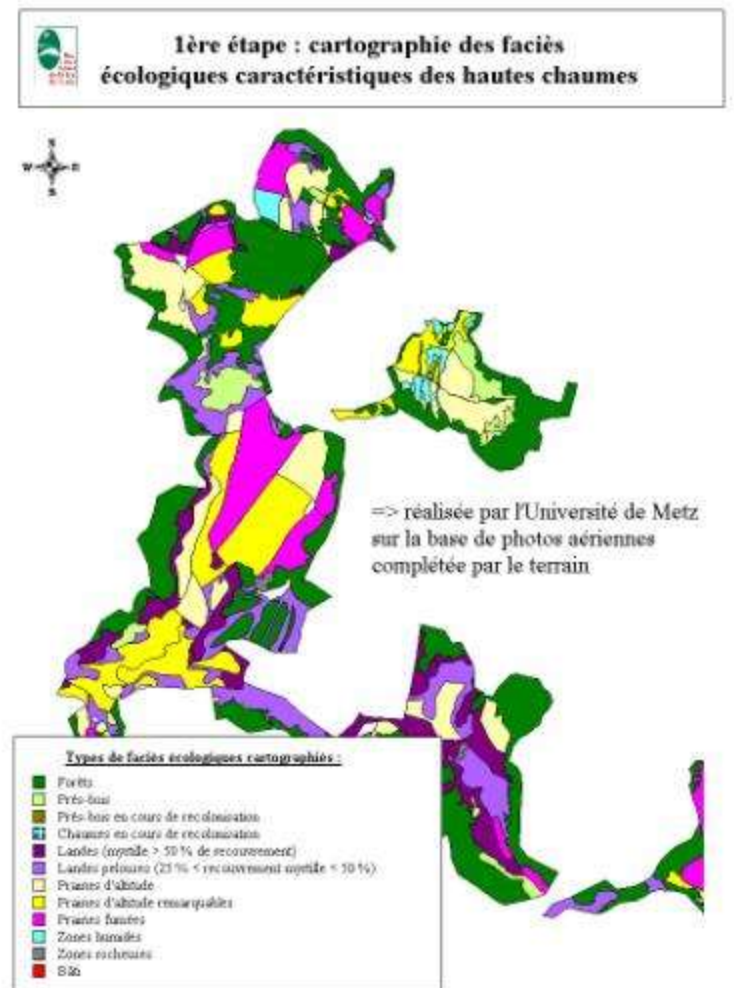
1) Des contrats sur la durée adaptés au fil des règlements européens

ARTICLE 19 : OGAF environnement pour les Hautes Chaumes dès 1992 OLAE dans les vallées Haut-Rhinoises, les Vosges Saônoises et sur le versant vosgien à partir de 1995	CTE de 2000 à 2002 font suite aux PDD	CAD de 2003 à 2006 ciblés sur des territoires à enjeux	MAET à partir de 2007
Diminution des effets polluants de l'agriculture et entretien des espaces naturels	Approche globale de l'exploitation	Création de la PHAE Retour au contrat ciblé sur des territoires à enjeux eau et biodiversité	Approche territorialisée Composition des mesures avec les engagements unitaires
Financement de chacune des collectivités territoriales à la même hauteur que l'Etat en Alsace dès 1995	Financement de projets (droit de tirage) en plus des contrats pluri-annuels sur les terrains	Pas de CAD côté vosgien et franc comtois, (PHAE seule) => Disparité territoriale	Financement Etat au titre de Natura 2000 Les collectivités alsaciennes et l'UE financent la part hors Natura 2000

Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise

➤ Outils : 2) Zonage agri-environnemental

Zonage agri-environnemental		Surface (ha)
Espaces d'intérêt général	mécanisables	4 471
	non mécanisables	5 486
Tourbières et prairies humides à molinies		64
Prairies humides à populages		20
Prairies semi-humides d'intérêt floristique	mécanisables	177
	non mécanisables	60
Prairies semi-humides d'intérêt faunistique	mécanisables	73
	non mécanisables	29
Landes et zones d'altitude à réhabiliter	mécanisables	101
	non mécanisables	5 380
Pré-bois		291
Zones humides d'altitude		30
Chaumes et landes-pelouses d'altitude		1 401
Prairies d'altitude	mécanisables	389
	non mécanisables	654
TOTAL		18 626



Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise

➤ **Pilotage multi partenarial**

L'ensemble de cette opération est pilotée par un groupe réunissant :

- la Chambre d'agriculture du Haut-Rhin,
- le Département du Haut-Rhin,
- la Région Alsace
- la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin.
- le Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Ce comité se réunit régulièrement en tant que besoin.

➤ **Animation de terrain**

- la souscription et le fort taux de renouvellement des contrats au cours des dix dernières années est le résultat d'une animation intense menée par la Chambre d'agriculture du Haut-Rhin en coordination avec le Parc des Ballons des Vosges

- pour chaque exploitation, un programmes de travaux liés au cahier des charges des landes est élaboré par la Chambre d'agriculture du Haut-Rhin en partenariat avec le Parc des Ballons des Vosges



Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise

➤ Bilan

Ce qui marche :

- Taux de contractualisation élevé => engagement de 90 % des éleveurs
- Des milieux conservés
- Une appropriation réussie de la démarche

Ce qui ne marche pas :

- Délais de paiement
- Les différences de vision entre acteurs lors des contrôles ASP
- Des politiques qui changent souvent : CTE, CAD, MAET.... Et demain ?
- Des difficultés à motiver des financeurs pour les suivis et l'évaluation



Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise

➤ Des mesures d'accompagnement

⇒ La préservation des terrains mécanisables dans les vallées, la reconquête de terrains potentiellement mécanisables

⇒ La sensibilisation, la pédagogie

➤ Une opération primée à l'édition 2010 des Grands Prix Natura 2000



Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise

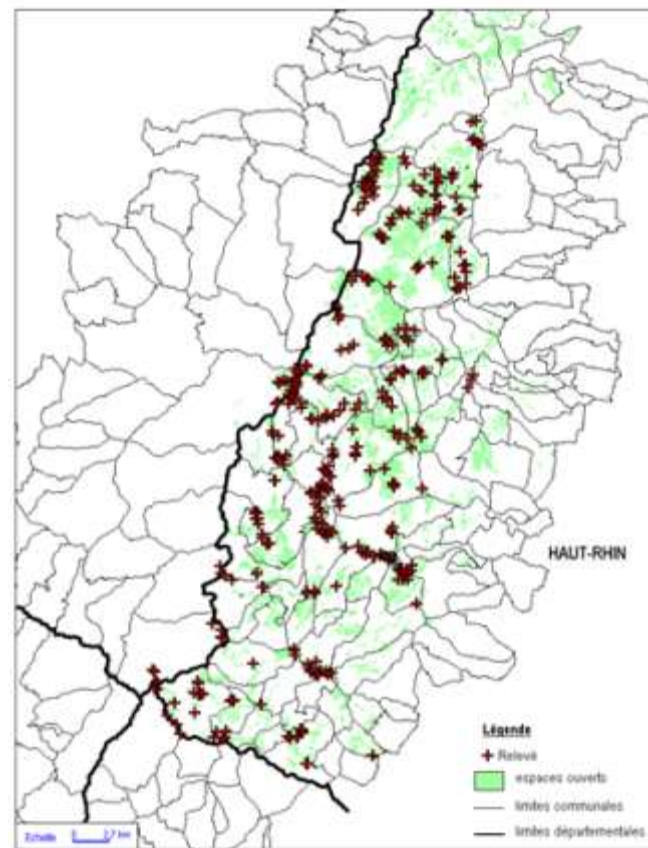
➤ Les perspectives

Le projet d'observatoire des espaces ouverts

- ⇒ Suivi de l'état de conservation des milieux ouverts
- ⇒ Mesures de l'impact des MAE et des protections réglementaires
- ⇒ Mutualiser les moyens de suivi entre espaces protégés, mae, natura 2000 etc
- ⇒ Volet d'accompagnement concernant l'expérimentation et la pédagogie



LOCALISATION DES RELEVÉS DE L'OBSERVATOIRE



merci pour votre attention

